



LES GRANGES LE ROI, LE 28 juillet 2022

INFO RENTREE SCOLAIRE 2022/2023

Mesdames, Messieurs, Chers Parents,

Voici quelques informations concernant la rentrée scolaire de cette année.

Elle aura lieu le **JEUDI 1^{er} septembre 2022** dans la cour de l'école dans l'ordre suivant :

- Les primaires (**du CP au CM2**) à **8h20**
- Les moyennes et grandes sections de maternelle (**MS GS**) à **9h**
- Les petites sections de maternelle (**PS**) à **9h30**

Cette année les deux parents peuvent accompagner leur(s) enfant(s) sous réserve d'instructions particulières liées à la situation sanitaire.

Les parents de petites sections de maternelles pourront accompagner leurs enfants jusqu'à leurs classes respectives **pendant une semaine**.

La municipalité a opté pour une gestion numérique des inscriptions de vos enfants au restaurant scolaire et à la garderie.

Elles se feront via le portail ARG FAMILLE <https://les-granges-le-roi.argfamille.fr/app/>

Les identifiants de connexion vous ont été envoyés sur votre mail renseigné à l'inscription de votre enfant en mairie. Les identifiants de l'année 2022/2023 restent inchangés pour les parents d'enfants déjà présents à l'école des Vergers en 2021/2022. Vous pourrez contacter la mairie en cas de perte/oubli de vos identifiants (mairie.lesgrangesleroi@wanadoo.fr ou magalie.lesgrangesleroi@orange.fr)

CANTINE :

Nous vous rappelons qu'il existe plusieurs types de tarifs :

- un pour les enfants inscrits dans le délai, tarif dit « normal »
- un pour les enfants non inscrits mais présents au restaurant scolaire ou inscrits hors délais, tarif dit « Tampon »

Pour l'année scolaire 2022/2023, les tarifs changent et les repas seront facturés selon la décision du Conseil Municipal du 07 juillet 2022 soit :

Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2022	Prix des repas à la journée	Prix pour inscription au mois
Repas 1 ^{er} enfant	5.55 €	76.50 €
Repas 2 ^{ème} enfant	4.85 €	67.50 €
Repas 3 ^{ème} enfant	4.15 €	57.50 €
Repas adulte occasionnel	9.50 €	
Repas non commandé « tampon »	9.50 €	
Repas avec Plan d'Accueil Individualisé (PAI)	2 €	

Les représentants légaux des enfants peuvent décider, **à leur convenance en début d'année**, d'inscrire les enfants **mensuellement ou à la journée** mais en aucun cas il ne sera possible de changer de choix en cours d'année.

Les inscriptions cantine doivent se faire **26 h avant la date** de repas sur « le portail ARG». **Si votre enfant se présente à la cantine sans être inscrit**, le repas sera facturé au prix du tarif « repas tampon ». (9€50)

L'**annulation cantine** devra être faite **72 heures avant la date** sur le « portail ARG ».

Passé ce délai le repas sera facturé qu'il soit consommé ou non.

Si un enfant est malade, le repas non consommé ne sera pas facturé uniquement si un certificat médical nous est fourni (ou autre document attestant de la visite d'un médecin ; ex : ordonnance...).

Toutefois, nous demandons aux parents **de tenir informé la mairie si l'absence de l'enfant est prolongée**.

En cas d'absence imprévue d'un enseignant, l'équipe enseignante et les parents concernés par cette absence, doivent signaler à la mairie le maintien ou non des enfants à la cantine, et ceci même à la dernière minute.

Afin d'assurer correctement les repas le jour de la rentrée (le jeudi 1^{er} septembre), il est indispensable que nous connaissions le nombre d'élèves qui déjeunera ce jour-là.

Pour cela les enfants doivent être inscrits avant le mercredi 24 Août 2022

(Inscription en ligne sur <https://les-granges-le-roi.argafr.fr/app/>)

Suite aux décisions de Monsieur Le Maire en concertation avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, nous vous rappelons les horaires scolaires :

Lundi : 8h20-11h45 puis 13h35-16h30
Mardi : 8h20-11h45 puis 13h35-16h30
Jeudi : 8h20-11h45 puis 13h35-16h30
Vendredi : 8h20-11h45 puis 13h35-16h30

GARDERIE

Nous tenons à vous rappeler que ce service fonctionne :

- **le matin de 7h20 à 8h20**

- **le soir jusqu'à 19h00 impérativement.**

Au-delà de 19h00, il vous sera facturé 10€ (En plus du montant dû).

Les annulations d'inscription garderie peuvent se faire sur le portail famille **jusqu'à 10 mn avant l'heure** de réservation.

Cette année, les tarifs seront inchangés selon la décision du Conseil Municipal du 07 juillet 2022 soit :

En tarif horaire*

7H30/8H20 : 2,10 €
16H30/17H30 : 2,10 €
17H30/18H30 : 2,10 €
18h30/19H00 : 1,05 €

En tarif forfaitaire

Garderie matin et soir (7h30/8h20 et 16h30/19h00) : **22 € par semaine**

Vous trouverez ci-joint :

- La fiche de renseignement individuelle de chaque enfant,
- La demande d'autorisation de droit à l'image pour diffusion sur les supports de communication de la mairie,
- Le règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie **à nous retourner** (daté et signé de votre part).

Ces documents sont à nous retourner complétés à la mairie dans les plus brefs délais en version numérique ou imprimée (à déposer dans la boîte aux lettres).

Nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Se vous souhaite un bel été,


Le Maire,
Pierre Vallée.